

**SAMEDI 19 AVRIL 2025**

**POITIERS (86) - Vélodrome**

Mini Tour Cycliste Inter Départemental de la ville de Poitiers

UV POITIERS

**EV – U7 à U15**

U7 à U11 Sprint de 80m + Epreuve de Régularité / U7 à U15 Chrono de 900 m + Epreuve de régularité

Doss : 12H45 Rue Pierre Coubertin Vélodrome

Dép : 13H00 Idem

Eng Gratuit par int.

D. FERRON 06 76 29 07 10 [ferron.dav@gmail.com](mailto:ferron.dav@gmail.com)

# MINI TOUR CYCLISTE DE LA VILLE DE POITIERS

## Samedi 19 AVRIL 2025



Vélodrome de la  
pépinière

START

13H30

U7 à U9 : sprint 80m  
+ épreuves de  
régularité

U11 à U15 : chrono  
900m + épreuves  
de régularité

16 H 45

la  LE DÉPARTEMENT  
vienne



ville de  
**poitiers**



# RÈGLEMENT

## Article 1:

L'Union Vélocipédique Poitevine organise le samedi 24 août 2024, la rencontre des écoles de vélo sous le règlement de la fédération française de cyclisme. Les 2 épreuves concerneront les catégories U7 à U15. Elles se disputeront en deux étapes :

- Un sprint de 80 mètres et des épreuves de régularité pour les U7 et U9.
- Un chrono de 900 mètres et des épreuves de régularité pour les U11 à U15.

## Article 2:

Cette épreuve est ouverte aux licenciés école de vélo. Les classements seront constitués par les arbitres officiels FFC et selon les règlements en vigueur de la Fédération Française de Cyclisme.

## Article 3 :

Les engagements doivent s'effectuer par le biais du site FFC "Cicle-Web". Les inscriptions devront être clôturées au plus tard le 21 août 2024 à 20h00 afin de faciliter la logistique. Les engagements sur place seront autorisés.

## Article 4 :

La remise des dossards aura lieu rue Pierre de Coubertin à Poitiers, devant la ligne de départ, à partir de 13h00 le **samedi 19 AVRIL 2025**. Un dossard sera remis aux concurrents. Il sera soigneusement placé du côté droit du maillot, sans

## Article 5 :

Tout coureur abandonnant devra obligatoirement remettre ses dossards à un arbitre de la course.

## Article 6 :

Les réclamations concernant un incident de course ou une manœuvre illicite sont reçues par le jury des arbitres au plus tard 30 minutes après le délai d'arrivée. Les réclamations concernant le classement d'une étape sont reçues par les arbitres jusqu'au départ de l'étape suivante. Celles concernant le classement général final sont reçues dans les 30 minutes après l'affichage du communiqué officiel.

## Article 7 :

Tous les points non abordés dans ce présent règlement feront référence aux règlements en vigueur de la FFC.

## Article 8 :

La remise des récompenses se déroulera au vélodrome à la suite des épreuves.

## Article 9 :

L'inscription implique avoir pris connaissance des conditions de déroulement de la rencontre des écoles de vélo de la ville de Poitiers.